



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le six décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-neuf novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absent excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de votants :	10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



11. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises - Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

En 2017, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé de créer l'Aide Communautaire aux Entreprises dans l'objectif de soutenir les entreprises dans leurs programmes d'investissements : création, installation, transmission des petites et moyennes entreprises. Cette aide prend le relais de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E. (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises),

Considérant que cette action s'inscrit dans la continuité des opérations déjà menées par la CCCE, comme celle favorisant l'implantation des entreprises sur les zones d'activités,

Sept dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACE du 28 novembre 2022 puis présentés pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 1^{er} décembre 2022,

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

COMITE ACE - 28 novembre 2022							
N° dossier	Entreprise	Objet	Total HT des Investissements	Total HT éligible	Commune	Subvention accordable	Taux de financement global
23/2021	MARSIGLIO CELESTIN SARL	Acquisition d'un véhicule utilitaire	27 108,53 €	20 108,53 €	CATTENOM	4 021,71 €	14,84%
22/2021	COFANO PIZZA SARL	Aménagement du nouveau local : frigo, table, trancheuse, caisses, enseigne, etc.	108 108,45 €	30 000,00 €	VOLMERANGE-LES-MINES	6 000,00 €	5,55%
14/2022	GUSTO PIZZA SARL	Acquisition d'un nouveau four électrique	19 922,50 €	19 922,50 €	CATTENOM	3 984,50 €	20,00%
08/2022	EURL MOSAILES SHOP	Acquisition de matériel informatique	5 082,90 €	5 025,95 €	ZOUFFTGEN	1 005,19 €	19,78%
13/2022	REDFOOD SAS	Acquisition d'une remorque Food Truck HY 1300 kh PTAC avec aménagements	32 542,25 €	30 000,00 €	ÉVRANGE	6 000,00 €	18,44%
Montant total de subvention						21 011,40 €	

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux entreprises en date du 28 novembre 2022 et de la Commission « Développement économique » en date du 1^{er} décembre 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 7 décembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 19/12/2022

Le Président

Publiée le : 19/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 19/12/2022



